



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 12
Votants : 14

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie BERTRON, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Florian VACHER
Représentés : Manon PLASSCHAERT représentée par Catherine BATTUT, Marina TAVARES représentée par Sylvie BERTRON
Excusés : Anne CHANUT-VINCENT
Absents :
Secrétaire de séance : Marie-Alice BORNET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE PUYBRUN 2026 - DE_036_2026

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE PUYBRUN 2026 - DE_036_2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 284 151,21

En dépenses à la somme de : 284 151,21

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_036_2026-DE
A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 221,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	22 748,83
023	Virement à la section d'investissement	67 841,19
042	Section à section	15 960,39
65	Autres charges de gestion courante	14 500
66	Charges financières	646,64
67	Charges spécifiques	600
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		157 518,09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	60 668,28
042	Section à section	2 574,33
70	Ventes produits fabriqués, prestations	94 229
75	Autres produits de gestion courante	46,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		157 518,09

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_036_2026-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 329,69
040	Section à section	2 574,33
16	Emprunts et dettes assimilées	5 240,57
21	Immobilisations corporelles	117 488,53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 633,12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section d'exploitation	67 841,19
040	Section à section	15 960,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 831,54
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		126 633,12

ADOpte A LA MAJORITE

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance Le secrétaire de séance

Juliette AUDUBERT Marie-Alice BORNET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT



Le secrétaire de séance

Marie-Alice BORNET

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de réception de l'AR: 12/05/2026

046-214602294-DE_036_2026-DE

A G E D I

